

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Membres absents : 6

Séance du 28 mars 2024

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Bernard SAETTLER, Michela COLNAGHI-PIERRE, Georges HAYEK.

Affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la norme M57.

Vu Le compte administratif 2023

Vu Le compte de gestion 2023

CONSIDERANT que le comptable de la commune approuve l'affectation du résultat 2023 sur la base de la concordance du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 21 251.62 euros.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif 2023 pour un montant 21 251.62 euros pour le seul exercice 2023

DECIDE

d'affecter ce résultat global de 21 251.62 euros comme suit :

affectation en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2024 (report à nouveau compte 002) : 21 251.62 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 2 avril 2024,

La Présidente,
Cécile DELATTRE

